

AFFAIRE N° 1 - BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 1979

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le budget primitif de l'année 1979. Il s'élève en opérations réelles, en recettes et en dépenses, à la somme de : 227 724 942,14 Francs. Les opérations indirectes s'élèvent à 91 706 551,99 Francs.

La répartition des recettes et des dépenses par chapitre est la suivante :

I - INVESTISSEMENT

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
CHAP. 900 - Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs	1 265 000,00	2 600 053,00
901 - Voirie	16 030 000,00	16 761 332,90
902 - Réseaux	38 500 000,00	39 030 000,00
903 - Equipement scolaire et culturel	8 449 044,00	10 595 784,54
904 - Equipement sanitaire et social	1 969 515,30	2 198 730,60
906 - Services industriels et commerciaux	-	15 000,00
908 - Urbanisme et habitation	3 731 000,00	4 194 000,00
925 - Mouvements financiers	926 496,84	14 630 020,24
927 - Financement globalisé de la section d'investissement	4 801 200,00	-
	-----	-----
	75 672 256,14	90 024 921,28
Art. 115 - Prélèvement s/ recettes de fonctionnement pour couvrir le déficit de la section d'investissement	14 352 665,14	-
	-----	-----
	90 024 921,28	90 024 921,28

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
CHAP. 930 - Service financier	135 000,00	17 201 710,73
931 - Personnel permanent	800 000,00	25 355 200,00
932 - Ensembles mobiliers et immobiliers ...	40,00	3 093 500,00
934 - Administration générale	1 686 870,00	19 189 583,97
936 - Voirie	2 928 740,00	26 978 020,00
940 - Relations publiques	795 230,00	540 839,22
942 - Sécurité et police	364 020,00	616 655,60
943 - Enseignement	50,00	7 613 050,00
944 - Oeuvres sociales scolaires.....	1 808 040,00	12 305 000,00
945 - Sports et Beaux Arts	150 020,00	2 441 000,00
951 - Sce sociaux sans cpte distincte	38 020,00	3 473 110,00
953 - Hygiène et protection sanitaire	43 000,00	126 400,00
955 - Aide sociale	-	17 426 751,34
965 - Domaine productif des revenus	421 000,00	-
967 - Sce à caractère industriel et commercial	890 510,00	631 150,00
970 - Charges et produits non affectés	48 667 665,00	708 000,00
971 - Service fiscal	752 000,00	-
972 - Service fiscal	43 142 091,00	50,00
977 - Service fiscal	48 430 390,00	-
	-----	-----
	152 052 686,00	137 700 020,86

RECETTESDEPENSES

Report	152 052 686,00	137 700 020,86
rappel des dépenses	137 700 020,86	

Soit un excédent de 14 352 665,14 qui a servi à couvrir le déficit de la section d'investissement.

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE SECRETAIRE donne lecture de l'avis des Commissions de Finances et de Travaux Publics :

"Le BUDGET qui vous est présenté s'équilibre en recettes et en dépenses à 227 724 942,14 Frs. Sa progression relativement importante par rapport au BP 1978 (+ 32 %), ne doit pas être interprétée de façon hâtive car elle est due en grande partie à la section d'investissement (+ 52 %) pour laquelle le fait de prendre en compte les opérations au B.P ou au B.S, modifie considérablement les données statistiques.

L'évolution de la Section de Fonctionnement est beaucoup plus significative (+ 19 % par rapport au B.P 78 et + de 3,2 % par rapport au BP + BS 78 en recettes, + 21,7 % par rapport au BP. 78 et + 5,7 % par rapport au BP + BS 78 en dépenses) et traduit assez bien les tribulations qu'a connu la Commission des Finances pour parvenir à l'équilibre.

Les priorités sur lesquelles se sont ordonnées les travaux étaient les suivantes :
en Investissement : - l'environnement
- l'habitat social

en Fonctionnement : - les cantines
- l'animation

Pour satisfaire aux exigences de ces priorités, il convient de savoir, au préalable, quelle est la marge de manoeuvre possible. Or, cette année 1979 ne sera pas considérée comme très faste dans la mesure où certaines recettes importantes stagnent, tandis que de grosses dépenses progressent rapidement.

C'est ainsi que les dispositions votées par le Conseil Général en 1978 et tendant à répartir différemment l'Octroi de Mer en faveur des communes, produisent cette année à plein leurs effets néfastes sur St Denis : un manque à gagner d'environ 3 000 000 de Frs s'ensuit pour nous.

D'autre part, l'évolution du V.R.T.S étant fonction de la conjoncture générale en France, ses prévisions de progression sont à l'image de la morosité économique (+ 11,9 %).

Par contre, les dépenses les plus importantes et qui sont pour la plupart obligatoires évoluent à des rythmes qui n'ont pas tendance à fléchir. Le contingent d'Aide sociale progresse au B.P de 23,3 % par rapport au BP + BS 78, les annuités d'emprunts de 28 % par rapport au BP 78 et de 10,6 % par rapport au BP + BS 78. De la même façon, les prévisions de dépenses pour le personnel étaient à l'origine de + 31 %.

Il a donc fallu serrer au plus près toutes les demandes et sélectionner les urgences. C'est ainsi qu'en ce qui concerne le personnel, les crédits affectés aux titulaires ne croîtront que de 5,5 % et ceux affectés aux journaliers de 10,2 %, ce qui implique une politique très stricte au terme de laquelle les recrutements nouveaux seraient exclus et même les remplacements évités dans toute la mesure du possible. Il est

frappant d'ailleurs à cet égard de constater que la répartition des masses salariales a profondément évolué depuis quelques années : en 1972, les titulaires représentaient 54 % des salaires et les journaliers 46 %. En 1979, la proportion sera de 35 % pour les titulaires et de 65 % pour les journaliers.

D'autre part, certaines prévisions de dépenses, notamment en matière d'équipement, ont dû être différées et nous espérons que les demandeurs sauront excuser la Commission des Finances d'avoir proposé quelques coupes sombres jugées nécessaires.

Toutes les compressions possibles ayant été réalisées, il convenait de déterminer quelles recettes supplémentaires pouvaient être escomptées : une progression modérée du produit des centimes (13 %) est à ce titre proposée ainsi que la création d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui permettra de couvrir partiellement (25 % environ) les dépenses de collecte et de traitement. Enfin, la réévaluation de la surtaxe d'assainissement est demandée car elle était restée sans changement à son niveau de 1972 (à raison de 7,14 % l'an), ainsi que celle sur l'eau pour tenir compte de l'érosion monétaire (+ 8 %).

Enfin les crédits 2 500 000 frs provenant de la liquidation des concessions d'eau à l'E.E.R et qui étaient stockés moyennant intérêts sur le fonds des travaux C.G.E, sont réintégrés dans le budget communal.

Toutes ces mesures ont permis de vous présenter ce budget en équilibre, mais il vous appartient évidemment de juger de leur valeur et éventuellement de proposer d'autres méthodes de solution du problème.

Chacun doit cependant savoir qu'en matière budgétaire, les miracles n'existent pas et que les arbitrages se font toujours au détriment de quelqu'un, la gestion n'étant finalement qu'un choix permanent entre des priorités évidentes.

Mme Valère ROCHE. - Pourquoi le pourcentage des titulaires de 1972 par rapport à 1979 est en baisse ?

LE MAIRE. - C'est la proportion qui a changé. En fait, il y a plus de journaliers qui ont été embauchés et qui ont inversé la proportion.

M. Marc GERARD. - Il y a aussi un autre élément qui agit puissamment : les salaires des titulaires sont pratiquement bloqués tandis que ceux des journaliers sont rattachés au SMIC dont le pourcentage augmente régulièrement.

LE MAIRE. - L'année dernière, le SMIC a augmenté de 25 % et les titulaires ont été augmentés de 4,5 %. Ainsi, l'écart augmente chaque année.

M. Aristide PAYET. - Demande le taux de progression des centimes l'année dernière.

LE MAIRE. - En 1972, le Conseil Municipal avait décidé de faire une progression moyenne de 12 % par an, mais cela n'a pas été fait.

C'est ainsi qu'en 1973, la progression a été de 4,2 %
1974, " " " 17,8 %
1975, " " " 19 %
1976, " " " 13 %
1977, " " " 9 %
1978, " " " 10 %
1979, " " " 13 %

Les centimes représentaient en 1972, 30 % de nos recettes ; aujourd'hui, ils représentent 23,38 %.

Dr Gilbert BOYER. - Il est dit dans l'avis des Commissions que "les annuités d'emprunt étaient de 28 % par rapport au B.P 78 et de 10,6 % par rapport au B.P + B.S 78.

LE MAIRE. - Ces deux chiffres n'ont pas de rapport direct sinon qu'ils représentent un pourcentage et ils sont dûs à la fois au remboursement des intérêts et du capital. Actuellement, nous finissons de payer certains emprunts, peu importants, faits par nos prédécesseurs.

Par contre, depuis 10 ans, nous nous sommes lancés dans une politique d'emprunts pour avoir suffisamment de financements qui soient à la hauteur de nos ambitions au point de vue investissement et nous arrivons à une période où aucun de nos emprunts importants n'arrive encore à échéance.

Le point culminant sera atteint aux environs de 1980-1981. A ce moment-là, nous allons engager la courbe descendante.

DISCUSSION

LE MAIRE. - En ce qui concerne les endettements, nous avons deux manières de rembourser nos dettes :

- le remboursement en capital qui se retrouve dans le budget à la partie investissement ;

- le remboursement en intérêts qui se retrouve dans la partie fonctionnement.

A l'heure actuelle, le pourcentage des intérêts par rapport aux recettes ordinaires est de 11,35 %.

LE MAIRE. - Demande à M. Guy DUPONT de donner des explications.

M. Guy DUPONT. - En ce qui concerne les taux d'endettement, il y a deux choses à considérer :

- la première concerne les annuités en intérêt par rapport aux recettes de fonctionnement. La limite théorique était de 10 %.

Depuis deux ans, compte tenu du grand endettement des Communes de métropole, l'endettement en annuités d'intérêt est considéré comme étant limité à 15 %.

- la deuxième formule concerne les annuités en intérêts plus le capital qui prime sur l'ancienne actuellement ; la limite considérée comme acceptable est de 30 %.

Pour l'instant, nous sommes encore un peu moins endetté que les communes de 100 000 habitants de métropole. Par contre, notre rythme d'endettement va plus vite, ce qui est normal puisque le taux d'investissement de la commune est plus important que celui des villes de métropole comparables.

M. Jean Claude MONDON. - Est-ce que l'augmentation de 13 % des centimes additionnels influence le montant des impôts ?

M. Jacques TESSIER. - Il faut préciser que sur la feuille des impôts, il y a les impôts communaux et départementaux.

LE MAIRE. - En fait, les contribuables verront un peu plus de 13 % d'augmentation parce qu'il y a également les impôts du Conseil Général, du Conseil Régional,

des Chambres d'Agriculture (pour les agriculteurs) et de Commerce (pour les commerçants), ainsi que l'augmentation des surtaxes eau et assainissement et la création de la T.E.O.M qui vous sont proposées dans le présent budget.

Tout cela s'ajoute à ces 13 %. Le Département a dû augmenter entre 15 et 18 %.

Personne n'ayant plus de remarques à faire au sujet des considérations générales, nous allons passer à l'examen du Budget.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 900 - Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 1 265 000,00

en dépenses : 2 600 053,00

Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le chapitre dont lecture vient de vous être donnée.

M. Jean Marie DUPUIS. - En ce qui concerne le mobilier de la nouvelle Mairie, j'aimerais que les conseillers municipaux soient tenus au courant d'un catalogue d'achats prévus, tout au moins que la Commission qui va travailler sur cet achat puisse définir un catalogue d'achats que les Conseillers pourront consulter.

Il serait bon qu'il y ait une part importante, au moins les 2/3 qui soient réservées à l'artisanat local, c'est-à-dire non pas uniquement des assemblages de pièces venant de métropole et avec une valeur globale ajoutée, somme toute assez médiocre localement, mais avec une valeur ajoutée totale et complète au niveau de l'assemblage et surtout de la fabrication locale.

Cela suppose donc une politique de mobilier de type local, lequel a été dernièrement présenté au cours d'une Assemblée Régionale et qui a beaucoup plu ; le prix en est légèrement supérieur.

Il faudrait faire une balance entre cette fabrication locale qui coûte plus chère mais de qualité et destinée au personnel de la nouvelle Mairie et un mobilier qui sera peut-être moins cher mais qui n'aura pas la même qualité et ne sera pas un souvenir pour les personnes qui nous succéderont.

LE MAIRE. - Nous avons toujours pris du matériel local. Malheureusement, pour une qualité exceptionnelle locale correspond un prix exceptionnel et compte tenu de l'état actuel du budget, nous ne pouvons pas le faire.

Je vous signale cependant que la moitié de cette somme est consacrée à des artisans locaux pour la fabrication de meubles.

M. Jean Marie DUPUIS. - Il faut bien faire la différence entre la qualité des meubles assemblés localement et la qualité des meubles faits en totalité, à partir de main-d'oeuvre locale. L'impact total n'est pas le même.

LE MAIRE. - La moitié du mobilier, tout ce qui concerne les bureaux, seront faits par des artisans locaux.

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE

*

*

*

- Chapitre 901 - Voirie

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 16 030 000,00

en dépenses : 16 761 332,90

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE

*

* *

- Chapitre 902 - Réseaux

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 38 500 000,00

en dépenses : 39 030 000,00

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE

*

* *

- Chapitre 903 - Equipement scolaire et culturel

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 8 449 044,00

en dépenses : 10 595 784,34

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE

*

* *

- Chapitre 904 - Equipement sanitaire et social

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 1 969 515,30

en dépenses : 2 198 730,60

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE

*

* *

- Chapitre 906 - Services industriels et commerciaux

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : néant

en dépenses : 15 000,00

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE

*

* *

- Chapitre 908. - Urbanisme et habitation

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 3.731 000,00

en dépenses : 4 194 000,00

- Chapitre 925 - Mouvements financiers

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 926 496,84

en dépenses : 14 630 020,24

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

*

- Chapitre 927 - Financement globalisé de la section d'investissement

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 4 801 200,00

en dépenses : néant

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE

*

* *

RECAPITULATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En recettes : 75 672 256,14

en dépenses : 90 024 921,28

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs, je mets aux voix la récapitulation de la section investissement.

ADOPTE A LA MAJORITE

*

* *

LE MAIRE. - Nous allons passer maintenant à l'examen de la section de fonctionnement.

- CHAPITRE 930. - Service Financier

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 135 000,00

en dépenses : 17 201 710,73

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE

*

* *

- Chapitre 931 - Personnel permanent

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 800 000,00

en dépenses : 25 355 200,00

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE

*

* *

- Chapitre 932 - Ensembles mobiliers et immobiliers

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 40,00

en dépenses : 3 093 500,00

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE

*

* *

- Chapitre 934 - Administration générale

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 1 686 870,00

en dépenses : 19 189 583,97

Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le chapitre dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE. - Compte tenu des difficultés du budget, les Adjoints et les Adjoints Spéciaux ont décidé de bloquer leurs indemnités jusqu'à la fin de l'année et de ne pas avoir le bénéfice des augmentations pour donner l'exemple.

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE

*

* *

- Chapitre 936 - Voirie

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 2 928 740,03

en dépenses : 26 978 020,00

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE

*

* *

- Chapitre 940 - Relations Publiques

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 795 230,00

en dépenses : 540 839,22

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE

*

* *

- Chapitre 942 - Sécurité et Police

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 364 020,00

en dépenses : 616 655,60

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE

- Chapitre 951 - Services sociaux sans comptabilité distincte

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 38 020,00

en dépenses : 3 473 110,00

Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le chapitre dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE. - La subvention accordée aux crèches-garderies est de 1 700 000 F, afin de régulariser leur situation. En effet, il a été décidé de donner cette somme au Comité de Gestion des Crèches et Garderies qui paieront les Cantines Scolaires.

M. Fred TANDRYA. - Demande la raison pour laquelle le budget de l'O.M.O est supérieur à celui de l'Habitat Social.

LE MAIRE. - L'Office Municipal d'Orientation avait demandé 170 000 F. On lui a attribué la somme de 120 000 F.

Cet office paye son personnel : un responsable, un employé de bureau, des charges sociales, une sténodactylographe constituant la majeure partie de cette somme.

Le reste (11 000 F) concerne l'insertion, imprimés, frais des P & T, matériel et 17 000 F pour l'investissement.

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE

*

* *

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 43 000,00

en dépenses : 126 400,00

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE

*

* *

- Chapitre 955 - Aide Sociale

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : néant

en dépenses : 17 426 751,34

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE

*

* *

- Chapitre 965 - Domaine productif des revenus

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 421 000,00

en dépenses : néant

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE

*

* *

- Chapitre 967 - Services à caractère industriel et commercial

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 1 890 510,00

en dépenses : 631 150,00

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE

- Chapitre 970 - Charges et produits non affectés

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 48 667 665,00 en dépenses : 708 000,00

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE

*

* *

- Chapitre 971 - Service Fiscal - Impôts obligatoires à taux fixe

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 752 000,00 en dépenses : néant

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE

*

* *

- Chapitre 972 - Service Fiscal - Impôts obligatoires à taux variable

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 43 142 091,00 en dépenses : 50,00

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE

*

* *

- Chapitre 977 - Service Fiscal - Impôts complémentaires

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 48 430 390,00 en dépenses : néant

ADOPTE A LA MAJORITE

* * * *

Récapitulation de la Section fonctionnement

LE MAIRE donne lecture de la récapitulation.

En recettes : 152 052 686,00 en dépenses : 137 700 020,86

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix la récapitulation de la Section fonctionnement.

ADOPTE A LA MAJORITE

*

* *

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le Budget Primitif pour l'exercice 1979.

une abstention : Dr Gilbert GERARD

ADOPTE A LA MAJORITE

x

x x

AFFAIRE N° 1 Bis - Subventions à divers

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre du Budget Primitif 1979, j'ai l'honneur de vous demander de ratifier l'attribution des subventions suivantes :

- Chapitre 940 - Article 657

Subvention au Comité des Fêtes	300 000,00
Subvention à l'Association des Maires	31 380,90
S.I.S.D	25 000,00
Centre Universitaire de Nice.....	20 000,00
Fondation pour la recherche	5 000,00
Divers	10 000,00

- Chapitre 942 - Article 657

Subvention à la Prévention Routière	2 000,00
---	----------

- Chapitre 943 - Article 657

Subvention au CES Jules Reydellet	80 000,00
Subvention au Collège R. HOAREAU	80 000,00

- Chapitre 944 - Article 657

Subvention à la Caisse des Ecoles	623 000,00
Subvention au Conservatoire	350 000,00
Subvention au Comité de Gestion de Trois-Bassins	850 000,00
Subvention à la Fédération des Etudiants de la Réunion	2 500,00
Subvention aux écoles privées	10 000,00
Subvention à l'Association des Réunionnais de Provence	500,00

- Chapitre 945 - Article 657

Subvention au CRAC	15 000,00
Subvention à l'O.M.J	1 600 000,00
Subvention à Jeunesse et Loisirs	150 000,00
Subvention au Club de Prévention	35 000,00
Subvention à l'O.M.S	354 000,00
Subvention à la L.R.H.B	10 400,00
Subvention à l'Union Cycliste de la Montagne	1 500,00
Subvention au CSSD section cycliste	8 000,00
Subvention à divers	2 100,00

- Chapitre 951 - Article 657

Subvention à l'Assistance aux Libérés	2 000,00
Subvention aux Crèches-Garderies	1 700 000,00
Subvention à l'Association Scout de France	2 000,00
Subvention au Zoo	500 000,00
Subvention au C.A.S.P.E.C	910 110,00
Subvention à l'O.M.O	120 000,00
Subvention à l'O.M.H.S	112 000,00

- Chapitre 953 - Article 657

Subvention au Comité de Défense contre l'alcoolisme 1 000,00

- Chapitre 955 - Article 657

Subvention au Foyer Populaire St-Jacques.....	4 000,00
Subvention à l'Association Educative (Tribunal pr enfants)....	4 000,00
Subvention à l'A.P.E.I.R	3 000,00
Subvention au B.A.S	300 000,00
Subvention aux anciens combattants	2 000,00
Subvention à la Ste Ouvrière	2 000,00
Subvention au Troisième Age	245 000,00
Subvention au G.I.H.P	15 000,00
Subvention à l'Association Amis des Polios	5 000,00
Subv. aux transporteurs en compensation des pertes de ressources	5 000,00
	600 000,00

Mesdames, Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

x